

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION
ORIENTATION/GUIDANCE**Application de l'article 117 du
Décret du 16 avril 1991**1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature : *le 20/06/06***2. Intitulé de l'unité de formation :****Orientation /Guidance : Français langue étrangère :
Correction phonétique UF 2**

CODE DE L'U.F. <i>730681 U2E1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705
-----------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) ~~transition~~ (1) ~~qualification~~
du degré : (1) ~~inférieur~~ (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 730681U21E1	Code du domaine de formation : (4) 705
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours ; encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant - X par groupe d'étudiants (1)	(2)
Orientation/guidance : encadrement	C.G.	<input checked="" type="checkbox"/>	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes
MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 19.08.06

Signature :

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

- -----
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

01.03.98

Annexe 1

Page 1
Date : le 09.06.2006

Orientation /Guidance : Français langue étrangère : Correction phonétique UF 2

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de prendre conscience de la relation entre phonèmes et graphèmes.
- de prononcer correctement les sons de la langue cible en discours spontané.
- de choisir l'intonation et la prosodie appropriées dans une phrase simple, orale ou écrite, donnée.

**Orientation /Guidance : Français langue étrangère :
Correction phonétique UF 2**

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

SANS OBJET

Orientation /Guidance : Français langue étrangère : Correction phonétique UF 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que le nombre d'étudiants soit limité à 15.

Orientation /Guidance : Français langue étrangère : Correction phonétique UF 2

4. PROGRAMME DES COURS

- À partir d'un travail corporel et respiratoire basé sur des techniques de relaxation, de respiration et de gestuelle de soutien inspirées de la méthode verbo-tonale de correction phonétique et de la méthode articulatoire, il s'agit de mettre en place, dans un contexte sonore facilitant, des attitudes et des stratégies favorables à une perception, une reproduction et une production optimales des sons dans une phrase simple, orale ou écrite, donnée.
- À partir d'un travail de repérage et d'identification, il s'agit d'établir le lien entre les sons et leurs différentes orthographes.

CAPACITÉS SPÉCIFIQUES :

- L'étudiant sera capable, dans un contexte sonore facilitant, de renforcer, d'affiner sa reproduction et sa production du matériel phonique, en tenant compte :
 - des groupes rythmiques
 - de la mélodie
 - de l'enchaînement vocalique et consonantique
 - de la tension et la fréquence des voyelles et des consonnes
 - de l'intonation
- L'étudiant sera capable – dans un mot, une phrase ou un texte – d'identifier les différentes orthographes correspondant à un son donné.

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des éléments prosodiques et phonologiques est donnée à titre d'exemple et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, notamment pour la disposition séquentielle du matériel didactique. Il est entendu que les éléments prosodiques et phonologiques abordés le seront de manière récurrente et en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

Orientation /Guidance : Français langue étrangère : Correction phonétique UF 2

5. CAPACITÉS TERMINALES.

Pour atteindre **le seuil de réussite**, sur base d'exercices, l'étudiant sera capable :

- de reconnaître et de connaître différentes orthographe des sons de la langue cible.
- de reproduire et de produire spontanément les sons corrects de la langue cible dans une phrase simple.

Pour déterminer **le degré de maîtrise** de l'étudiant, il sera tenu compte de sa capacité à se corriger dans un contexte sonore facilitant.

Orientation /Guidance : Français langue étrangère : Correction phonétique UF 2

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières, issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme des cours concernés.